

## L'équipe VRD

Des agents qui exercent, quotidiennement, de multiples métiers, pour le bien-vivre des habitants



Le mobilier urbain, ce sont eux qui le posent. Les panneaux de signalisation routière endommagés, ce sont eux qui les redressent ; l'entretien des ouvrages d'art, les réparations des nids de poule, les travaux de nettoyage, la maçonnerie... c'est encore eux ! Les agents VRD (Voirie, réseaux, divers) : une équipe municipale à pied d'œuvre, qui exerce de multiples métiers, pour un travail quotidien au service des habitants.

La mairie emploie au total 15 agents pour entretenir les espaces publics (espaces verts, bâtiments, assainissement et voirie). Parmi eux, une équipe de quatre agents, la « VRD » Voirie-Réseaux-Divers, a la charge d'entretenir l'ensemble de la voirie et du réseau eaux pluviales : trottoirs, cours d'écoles, marché, poubelles, aires de jeux, travaux de maçonnerie et d'ouvrages d'art...

Un agent se consacre dix mois dans l'année au broyage de l'herbe le long des routes pour assurer la sécurité routière.

## UNE SEMAINE TYPE

**Lundi et vendredi** : réparations des ouvrages d'art, recharge des distributeurs de sacs pour les déjections canines, entretien des chemins de pierre, nettoyage et vérification des aires de jeux.

**Mardi et jeudi** : travaux de voirie, débouchage des caniveaux, vérification des enseignes signalétique et maçonnerie.

**Mercredi** : nettoyage du marché et des cours d'école.



Les aires de jeux sont entretenues deux fois par semaine pour le bien-être des enfants et des parents

## Des agents vigilants et réactifs

Soucieux de répondre au mieux à la demande des élus et des habitants, les agents réalisent, en plus des missions programmées, un travail de prévention.

Ils sillonnent, chaque semaine, les 130 kilomètres de rues et chemins de la ville à l'affût du moindre problème et peuvent détecter, avant qu'on ne leur signale, de petits travaux de maçonnerie par exemple.

Malgré leur rigueur, tout ne peut pas être vu. N'hésitez pas à nous signaler à l'accueil de la mairie une intervention à prévoir (panneau de signalisation à redresser ou demande d'une corbeille de rue par exemple). Votre aide est précieuse et donne un sérieux coup de pouce à la collectivité.

## LE SAVIEZ-VOUS

Une intervention en urgence (dans la journée) pour le remplacement d'une lampe sur un candélabre coûte, en moyenne, 300 euros contre 100 euros dans un délai plus long. La collectivité régule ses demandes d'interventions en fonction de l'urgence.

Une réduction des coûts pour les habitants.

## Entretien avec Stéphane Raux, chef d'équipe VRD

### • Rencontrez-vous des difficultés ?

Nous sommes confrontés aux diverses incivilités : bacs renversés le week-end, tags, dépôts sauvages...

Pour garder les rues agréables, chacun doit veiller à respecter des règles de civisme élémentaires en évitant par exemple de jeter papiers, cigarettes, chewing-gums ou canettes par terre. Mais c'est aussi à chacun d'apporter son concours au maintien de la propreté devant son habitation et dans les rues en utilisant les 90 poubelles de la ville.



Ce qui nous pose le plus de problèmes, ce sont les déjections canines. Certaines rues nécessitent parfois un nettoyage plus fréquent et pas des plus agréables pour les agents.

**Il faut savoir que chaque année, en moyenne, 119 000 kg de déchets sont récoltés :**

- **23 500 kg, par les agents**, de déchets de poubelles et déchets sauvages

- **95 500 kg, par la balayeuse**, lors du nettoyage de la chaussée (sable, gravier, papiers, excréments...).

Tous les déchets collectés sont déposés en déchetterie et facturés à la collectivité, soit environ 8 000 € par an.

### • Comment les résoudre ?

C'est une question de civisme avant tout. Pour accompagner les propriétaires de chiens, la ville de **Beaufort-en-Vallée met à disposition des sachets canins dans les 7 distributeurs en place dans la ville. Chaque année 8 000 sacs sont commandés.**

Dans un courrier adressé au maire un habitant, propriétaire d'un chien, expose son désarroi. « *Malgré l'utilisation de divers répulsifs conseillés... tous les jours devant mon garage j'ai des crottes de chien et de chat... il suffit de rentrer de nuit pour, soit marcher dedans ou soit rouler avec la voiture. On en étale dans tout le garage ou à la maison, avec l'odeur en plus* ».

## ↘ RAPPEL

Chacun est tenu d'entretenir son trottoir

La voie publique est régulièrement nettoyée.

En vertu de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, il appartient aux propriétaires ou aux locataires d'assurer le nettoyage de leur caniveau, trottoir et grille d'évacuation d'eaux pluviales. Il faut ramasser les balayures avec une pelle et les jeter dans votre poubelle. Il est interdit de les jeter sur la voie publique ou dans les bouches d'égout.

## ↘ Maîtres et chiens : Tout est une question de bons reflexes !

Afin de faire cohabiter nos amis à quatre pattes avec les habitants, quelques bons gestes sont à retenir.

Les déjections canines se ramassent, c'est une question d'hygiène, de sécurité et de respect de la vie en collectivité. Avec les fientes de pigeons, elles restent le point noir des souillures présentes dans les rues de la ville.

### LE SAVIEZ-VOUS

Les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses et parfois dangereuses notamment pour :

- **Le risque d'accident par glissade**, les enfants, les personnes âgées et les malvoyants sont les plus menacés.
- **Le risque de transmission de certaines maladies**, surtout auprès des jeux pour enfants.

Depuis septembre 2007 les déjections canines sont passibles d'une amende forfaitaire de classe 2, soit un montant de 35 euros (décret n° 2007-1388).

### Et si c'était votre résolution pour l'année 2015 ?

Si la grande majorité a pris le réflexe de ramasser les excréments de son chien, une petite minorité nous contraint à engager des actions de communication plus importante.

